



Aérodrome de Pouilly-Maconge 21320 Pouilly-en-Auxois

Site internet : ulmclubpouilly.fr

Adresse mail : ulmpouilly@gmail.com

Trésorier : Emmanuel VERDELOT 06 78 49 19 33

TARIFS ET CONDITIONS DE VOL 2020

(Vote en Assemblée Générale Ordinaire du 01 février 2020)

	Tarif normal Tarif spécifique Autogyre (en rouge)	Tarif jeunes - de 25 ans
Licence FFPLUM obligatoire (pour information) (à souscrire chaque année directement auprès de la fédération)	(75 €)	(75 €)
Droit d'entrée, première adhésion au club (paiement au moment de l'adhésion, inclut la cotisation annuelle)	95 €	55 €
Cotisation annuelle, les années suivantes (paiement au moment de l'AGO, par année civile)	73 €	50 €
Cotisation mensuelle (1) (paiement par virement bancaire, chaque mois)	73 €	50 €
Heures supplémentaires, dépassement du quota heures (1) (paiement sur demande du trésorier, par heure)	70 €	70 €
FORFAIT INSTRUCTION, participation formation pilote (2)	450 € 750 €	225 € 375 €
Vol d'initiation, baptême de l'air	50 € 60 €	<div style="background-color: #e0e0e0; padding: 5px;"> Pour les jeunes pilotes en formation de moins de 25 ans, il existe une aide de la FFPLUM. Se renseigner auprès du club ! </div>
Vol d'initiation, vol touristique, prix à l'heure de vol	130 € 150 €	
Vol d'initiation, tarif réduit groupe (à partir de 4 personnes)	45 € 55 €	
Cotisation forfaitaire Membre Honoraire, par année Forfait pour 2 heures de vol avec instructeur	175 €	

(1) le paiement de 12 cotisations mensuelles donne droit à un quota de 16 heures de vol pour l'année en cours, ou au prorata dans le cas d'une adhésion en cours d'année (exemples : quota de 8 heures pour 6 mois de cotisation, 4 heures pour 3 mois ...).

Les heures de vol faites avec un autre membre du club (hors instruction) peuvent être partagées.

ATTENTION : le quota d'heures non consommé lors de l'année en cours n'est pas reportable l'année suivante, le compte d'heures des membres du club est remis à zéro au 1er janvier de chaque année.

(2) Lors de son adhésion au club, un pilote déjà breveté dans une classe ULM, ou titulaire d'un brevet avion, devra effectuer un vol test avec un instructeur du club qui évaluera le complément de formation éventuel du candidat.

Le montant du forfait instruction pourra être ajusté de la façon suivante : pas de formation nécessaire : forfait 0 €, formation de moins de 5 heures : 150 € (250 € autogyre), formation entre 5 et 10 heures : 300 € (500 € autogyre).

Pour toutes précisions, merci de demander notre « **pack adhésion** » ou contacter notre trésorier :
Emmanuel VERDELOT Le Bourg, 21540 BARNAY Tél : 06 78 49 19 33
 Email : em.verdelot@orange.fr

Je soussigné déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des tarifs et conditions de vol ci-dessus et les accepter sans réserves.

Fait à, le

Signature :